ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

Bussière-Galant-Courbefy, Les Cars, Châlus, Champagnac, Champsac, Dournazac, Flavignac, Lavignac, Pageas



BULLETIN N° IV

ASSOCIATION HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE DU PAYS DE CHÂLUS

TOME IV

2004

Couverture : Modillon dans la rue Gourdon à Châlus

En ce 21^e siècle à la technologie exacerbée, nous sommes devenus curieux de celle de nos ancêtres mêmes les plus éloignés.

Cette année 2004, nous sommes allés jusqu'au Néolithique pour comprendre la vie des nôtres.

C'est une sortie sur le site des tumulus de Bougon dans les Deux-Sèvres, c'est une conférence dirigée par Monsieur Christian CHEVILLOT, directeur scientifique du parc archéologique de Beynac, Docteur de l'Université de Bordeaux III, qui nous ont permis de rencontrer ces ingénieux et lointains ancêtres.

Toujours grâce à la disponibilité des bénévoles le « petit musée » a subi une transformation ; des grilles de présentation acquises à l'aide d'une subvention exceptionnelle de la municipalité ont servi de support à une exposition relative à la dure vie de nos feuillardiers et de leurs mouvements de grèves au début du 20^e siècle.

Ce bulletin existe grâce à de courageux « novellistes » ; il contient les communications des réunions de l'année.

Merci à Christelle LACOTE qui a une lourde tâche pour sa mise en page.

La Présidente Andrée DELAGE

SABOTIERS ET CORDONNIERS

La chanson du Sabotier

Extrait

"C'est moi qui suis le sabotier; et le village tout entier Hommes, femmes, enfants, pêle-mêle Chez moi vient doubler sa semelle De bois de hêtre ou de noyer; C'est moi qui suis le sabotier;

> Je sais qu'il est des gens futiles, Et que les riches dans les villes Portent des chaussures de peau.

Ca n'est pas sain, ça n'est pas beau Puis ça vous fait des pieds débiles.

Mais il est des gens si futiles!"

François FABIE

La France des artisans et des métiers de François ICHER



Un sabotier de Châlus vers 1910

Jogger, running...et autres ballerines ne feront jamais le bruit caractéristique qui était celui des sabots ferrés dans les cours d'écoles ou les « charrières » de fermes.

Parfois ils étaient remplacés par la galoche plus légère, pour les dimanches et les jours de fête.

Artisan et artiste, le sabotier savait déterminer l'essence de l'arbre en fonction de l'usage du sabot; le bouleau donnait des sabots robustes pour le travail des champs, les sabots de luxe étaient en noyer.

Le choix du bois se faisait sur pied avec des arbres vieux et sains, d'au moins 2 mètres de diamètre.



C'était par un travail de bûcheron que commençait la mise en forme que devait donner une paire parfaitement symétrique, dont les deux éléments doivent être de poids égal.

Débité en billes de 1 mètre, chaque bille divisée en trois pour donner des tronçons dont la longueur pouvait permettre de fabriquer la plus grande pointure - le 46 - C'est le départ du sabot, qui peu à peu prend sa forme, jusqu'à l'aspect définitif, parfois décoré de motifs traditionnels, à la gouge ou à la roulette.



Le métier de sabotier est très ancien. La légende parle de St René, Evêque d'Angers qui vers 440 se retire dans une forêt pour façonner des sabots.

Comme lui, longtemps les sabotiers vécurent dans les forêts pour avoir le bois sur place. Ils côtoyaient les charbonniers et les bûcherons, vivaient dans des loges de branchages.

Peu à peu ils installèrent leurs échoppes dans les villes. Ce sont les premières mécanisations qui, vers 1920, amorcent leur déclin.

Le sabot était achevé au moment de la vente; le client l'essayait, le sabotier l'adaptait au pied en enlevant de minces copeaux, d'un habile coup de cuillère, jusqu'à obtenir un confort parfait.

L'acquéreur repartait avec ses sabots neufs aux pieds, abandonnant les anciens que le sabotier récupérait pour en faire du bois de chauffage.

La ville de Châlus avait ses sabotiers jusque dans les années 60. Leurs clients leur faisaient parfois une petite infidélité en se rendant pour une grande occasion de leur vie chez le cordonnier bottier ; c'était en général pour leur mariage.....!!

Il n'était pas rare que les deux artisans soient associés; ils se complétaient pour réaliser les galoches à semelles de bois et tige en cuir.

Il fallait voir les mains épaisses et fortes réaliser des chefs d'œuvre en cousant entre elles des pièces de cuir à l'aide de solides coutures au fil poissé, tiré par l'alêne; suivait le polissage à la barre d'os avant quelques 30 couches de cirage pour donner le brillant du cuir neuf.

A la campagne on aimait le soulier qui restituait le petit bruit du grillon qui rythmait la marche; il indiquait que les chaussures étaient neuves! de mauvaises langues disaient qu'elles n'étaient pas payées.

Quand le crissement disparaissait, certains retournaient voir le cordonnier qui badigeonnait les chaussures d'un vernis spécial.



Au 20 siècle quand un enfant portait des chaussures neuves, ses camarades lui marchaient dessus pour lui porter chance !!

Aujourd'hui les adolescents « baptisent » les chaussures de la même manière...

Il nous a été permis de pénétrer dans un ancien atelier de cordonnier avant sa vente.

Des sabots d'enfants, des gouges, des formes dites « col de cygne », des pantoufles encore dans leurs boites, des souliers pour aller danser, des bottines années 30 — peut-être des prototypes, parce que d'un seul pied - et qui ne demanderaient qu'à se montrer.

Nous les avons exposés en hommage à ces artisans laborieux qui grâce à leur savoir faire ont caché bien des imperfections d'orteils ou de voûtes plantaires et rendu la démarche légère...

PROVERBE CHINOIS

« Si tes bottes sont trop étroites que t'importe que le monde soit vaste »

SOURCES

La France des Artisans et des Métiers- François ICHER Les Outils de nos Ancêtres- Jean Noel MOURET Haute Pointure – Une Histoire de la Chaussure- Colin Mc DOWELL Autrefois Châlus- AHA Pays de Châlus Photos Archives AHA

> André DELAGE Exposition de l'été

UN POIGNARD NEOLITHIQUE EN SILEX DU GRAND-PRESSIGNY TROUVE ANCIENNEMENT A DOURNAZAC

Un grand poignard fragmenté nous a été légué il y a une quinzaine d'années pour le musée de protohistoire de Beynac (Dordogne) par notre ancien instituteur de l'école primaire du Puy-de-la Roda à Limoges, Raymond Berlaud, en même temps que le dépôt de haches à douilles de « Peyrouillet » commune du Chalard (Chevillot, 1989, p.163) et le mobilier d'une fosse néolithique de la région de Cussac qui renfermait les vestiges d'un atelier de fabrication de perles en stéatites (inédit).

Pour ce poignard, nous n'avons pas d'autres précisions quant à son origine locale. R. Berlaud étant originaire de Cussac, région où il a prospecté et fouillé au siècle dernier, il est fort probable que cet objet lui a été offert par un de ses élèves ou amis qui connaissait son intérêt pour la préhistoire locale.

Ce poignard a été façonné sur une grande lame en silex-cire typique de la région du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire). Il manque la partie proximale de cette lame issue d'un nucléus dit »livre de beurre ». La présence, côté droit, des enlèvements d'épannelage de la préparation finale du nucléus, montre qu'il s'agit d'une des premières lames débitées (Mallet, 1992, p. 170 et fig.3).

Comme c'est l'habitude, il présente des retouches unifaciales (fig. 1), très obliques et abruptes, qui résultent de nombreux réaffûtages, témoignage d'une utilisation fréquente de cet outil.

Il ne s'agit pas, loin de là, d'un objet isolé en Limousin qui est une région bien fournie en importations pressigniennes et ce poignard n'y est donc pas exceptionnel. En effet, de nombreux sites d'habitats ou funéraires, notamment des dolmens ou des abris, ont livré de remarquables exemplaires de ces poignards (Tardiveau, 1983).

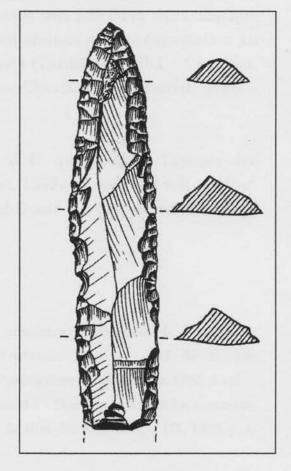


Figure 1 – Le poignard en silex pressignien de Dournazac (ex coll. R. Berlaud).

Ce poignard vient rappeler que les ateliers du Grand-Pressigny ont fourni très probablement l'essentiel des poignards utilisés en Limousin au Néolithique final et à l'Artenac et que leur diffusion est importante. Toutefois, le silex du Grand-Pressigny ne constitue pas systématiquement le matériau de base des poignards limousins. En effet, le site artenacien d'habitat du domaine d'Envaud, commune d'Isle-sur-Vienne a livré un remarquable poignard à languette arrondie façonné dans un schiste ardoisier (Chevillot, 1983, P. 9, fig.7).

En Limousin, l'essentiel de l'importation du silex pressignien confirme son utilisation sous forme de poignards, comme cela a été constaté dans les stations suisses de la civilisation Saône-Rhône (Mallet, 1992, p.192) mais aussi dans les autres régions françaises de diffusion de ce matériau (Hébert et Verron, 1980).

Comme en Suisse, ces importations correspondent en gros à une période de 400 ans, essentiellement comprise entre 2780 et 2400 av. J.-C. (Mllet, 1992). Cette production bien spécialisée et intensive des ateliers du Grand-Pressigny se trouve également confirmé dans cette fourchette chronologique par les études et recherches effectuées récemment (Mallet, 1992, P. 197-200).

Ces études permettent donc de resituer avec une précision chronologique fine, au moins une partie de la production de ces ateliers et leur exportation au sein du Néolithique final et l'Artenac en Limousin (Tardiveau, 1983 – Chevillot, 1983) et en Périgord (Chevillot, 1989, p.23-24 – Chevillot et Ventenat, 1989 – Chevillot, Duteil et Tranchon, 2004).

C'est à la période de 2640 et 2400 av. J.-C. que se situe l'apogée des exportations du silex du Grand-Pressigny (Mallet, 1992), période qui voit le début du développemnt en Limousin et dans le Sud-Ouest de la culture d'Artenac (Burnez et Fouéré, 1999, p.254).

BIBLIOGRAPHIE

BURNEZ C.et FOUERE P. (dire.) (1999): les enceintes néolithiques de Diconche à Saintes (Charente-Maritime). Une périodisation de l'Artenac, Mémoire n°25 de la Soc. Préhistorique Française et mémoire n°15 de l'Assoc. Des Publications Chauvinoises, 1992, 2 vol.

CHEVILLOT C. (1983): le gisement chalcolithique du « Domaine d'Envaud », commune d'Isle-sur-Vienne (Haute-Vienne), *Bull. de la Soc. Archéo. Et Hist. Du Limousin*, t. CX, 1983, p. 4-27, 26 fig.

CHEVILLOT C. (1989) : Sites et cultures de l'Âge du Bronze en Périgord, « Archéologies », 3, Ed. Vesvna, Périgueux, 1989, 2 tomes.

CHEVILLOT C., DUTEIL R. et Y. et TRANCHON J. (2004): Nouveaux poignards en silex pressignien trouvés en Dordogne, *Doc. d'Archéo. et d'Hist. Périgourdines*, t. 19, 2004, p. 5-12, 4 fig.

CHEVILLOT C. et VENTENAT R. (1989) : un nouveau poignard en contexte artenacien dans la moyenne vallée de la Dordogne, *Doc. d'Archéo. et d'Hist. Périgourdines*, t. 4, 1989, p. 133-134, 1 fig.

GESLIN M., BASTIEN G., MALLET N. et FRESLIER B. (1982a) : Le site de la Creusette, habitat et atelier, Bull. des Amis du Musée du Grand-Pressigny, t.33, 1982, p. 24-34.

GESLIN M., BASTIEN G., MALLET N. et FRESLIER B. (1982b): le petit atelier de taille de la Creusette (commune de Barrou, Indre-et-Loire), *Bull. de la société Préhistorique Française*, t. 79, 10-12, 1982, p. 399-410.

GUICHARD J. et G. et LAPORTE D. (1992): Découverte d'un atelier de « livres de beurre » en Bergeracois, XLII^e congrès de la Féd. Hist. Du Sud-Ouest, *Bergerac et le Bergeracois*, Bergerac (avril 1990), p. 45-62, 12 fig.

HEBERT G. et VERRON G. (1980) : Quelques poignards en silex de type pressignien recueillis dans le département de l'Eure, Actes du Colloque inter-régional sur le Néolithique, Saint-Amand-Montrond (1977), p. 18-31.

MALLET N. (1992): Le Grand-Pressigny. Ses relations avec la civilisation Saône-Rhône, Supp. au Bull. de la Soc. des Amis du Musée du Grand-Pressigny, 1992, 2 volumes.

MALLET N. et RAMSEYER D. (1991): un exemple d'importations de silex du Grand-Pressigny dans un village de la civilisation Saône-Rhône: Portalban (Canton de Fribourg, Suisse), Actes du 14º colloque inter-régional sur le Néolithique, Blois, 16-18 octobre 1987, Supp. au Bull. de la Soc. Archéo., Scientifique et Littéraire du Vendômois, 1991, p. 167-191, 20 fig.

TARDIVEAU D.: Contribution à l'étude de la période Néolithique en Limousin, Diplôme Pratique des Hautes Etudes, juin 1983, multigraphié, 237 p., fig.

Christian CHEVILLOT

UNE SORTIE A CHARROUX ET BOUGON

Samedi 11 Septembre 2004

Au petit matin, un groupe hétéroclite grimpe dans un autocar Richard Cœur de Lion et en route pour l'abbave de CHARROUX. abbaye, fondée à la fin du VIII° siècle par ROGER, comte de LIMOGES et sa femme, devint rapidement riche et célèbre. Les moines suivaient la règle bénédictine; son nom est attaché à l'institution, en 989, au concile de la Paix de Dieu (protection des innocents en temps de guerre !!!). A la veille de la révolution, la vie monastique s'arrêta. En 1790, l'abbaye est vendue comme bien national.



Nous avons pu admirer l'immense tour octogonale, le cloître qui a perdu ses galeries, la salle capitulaire où sont rassemblées des statuettes gothiques d'une très grande beauté et aux sujets étonnamment variés; une vitrine renferme des crosses finement ouvragées, des reliquaires en argent doré.

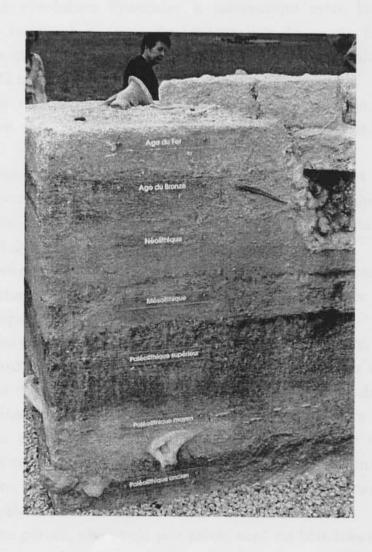
Puis c'est la pause déjeuner à MELLERAND;

Par des routes ombragées, nous filons vers BOUGON le but de notre sortie, récompense de nos recherches sur les dolmens et tumulus. Le temps menaçant incite notre guide à nous montrer les tumulus avant que l'orage n'éclate. Des essais de déplacement de mégalithes sur des rouleaux de bois ont été tentés. Nous pénétrons dans les chambres sépulcrales dégagées dans quelques tumulus. Certains d'entre eux (+ de 100 m de long) n'ont pas été explorés.

Nous avons apprécié le diagramme qui nous permet de visualiser la succession des temps géologiques, puis nous pénétrons dans le musée qui présente les cultures néolithiques, leur outillage, le passage de l'homme chasseur vers l'homme agriculteur. L'exposition temporaire était une projection dans le futur : comment les hommes du 3° millénaire interpréteront les vestiges de notre civilisation ?

Le retour s'effectue sans encombre.

Yvonne ROUFFY



DANS LE CHÂTEAU DE CHÂLUS : LES PRISONS

Après les Abbés de Saint-Yrieix et les vicomtes de Limoges la famille de Maulmont est devenue la titulaire de la seigneurie de Châlus où elle crée le château qui s'appellera Châlus-Maulmont.

Ensuite, le château passera successivement aux mains de grandes familles de France: les rois de France Philippe-le-Bel et Philippe-le-Long, Sully, La trémoille, d'Albret. En 1530 a lieu le mariage de Louise, fille de Charlotte d'Albret et César Borgia avec Philippe de Bourbon-Busset. Dès ce moment, la famille de Bourbon-Busset, puis Bourbon-Châlus sera la propriétaire de nos deux châteaux jusqu'à nos jours.

Le château de Châlus-Maulmont sera vendu le 29 septembre 1989 à une S.C.I. créée par des descendants actuels de la famille de Maulmont.

La révolution Française a interrompu cette longue propriété pendant quelque temps, à la suite de l'émigration du comte Louis-François-Joseph de Bourbon qui a conduit à la mise sous séquestre et ensuite à la vente de ses biens (loi du 27 mars 1793).

Le château de Châlus-Maulmont ne sera pas vendu et restera sous séquestre. Cela est dû à sa fonction de prison remontant à la création du château.

Dans le château, une partie est particulièrement intéressante. Il s'agit de deux pièces dites les « cachots », qui de tous temps ont été utilisés comme lieux de détention. Elles constituent les deux niveaux 1 et 2 de la Tour. Actuellement seul le cachot du niveau I est absolument intact.

Avant l'effondrement de 1994, les locaux servant de prison sont deux pièces situées dans la tour sud-est, de 6m24 de diamètre avec le mur circulaire de 2m20 d'épaisseur.

Les pièces sont situées l'une au-dessus de l'autre, la communication entre elles étant seulement assurée par un oculus. La pièce du rez-de-chaussée a un diamètre de 3m66 et une hauteur (8m80 au sommet du plafond uniformément voûté. Une très petite ouverture, placée très haut assure l'aération.

La seconde pièce, de même forme, reçoit l'air et la lumière par deux archères verticales. Elle mesure 4m de diamètre et a une hauteur de 5m. Au sol, au centre, est placé l'oculus de 0m60 de diamètre assurant la communication avec la pièce du rez-de-chaussée.

Les portes, une seule par pièce, sont en bois très épais dont la solidité est renforcée par de très gros clous plantés sur toute leur surface. Une petite ouverture rectangulaire permettait au gardien la surveillance des détenus.

Les détenus-hommes étaient placés dans le cachot bas et les détenusfemmes dans le cachot du premier étage. Une troisième pièce servait pour les détenus responsables de délits mineurs.

Lors d'un déménagement, dans un vieux grenier de la ville une porte, semblable à celles toujours en place a été retrouvée. On peut supposer, mais sans aucune certitude, que c'était la porte du troisième local car la construction est identique. Peut-être est-elle arrivée là par récupération après l'effondrement de la toiture en 1928 (fig. 14,15,16 et 17).

Château de Châlus-Maulmont



La Prison Les Cachots

Une lettre du maire Hallary du 9 juin 1819 au Sous-Préfet de Saint-Yrieix décrit parfaitement les lieux :

1° les bâtiments servant de prison en cette ville et dont le plan est joint (manque) sont composés :

De deux pièces dans la tour, une au rez-de-chaussée et l'autre au premier, toutes deux d'égale grandeur (fig. $n^{\circ}1$ du plan).

De trois autres pièces d'égale grandeur (fig. n°2 du plan) deux desquelles servent au logement du concierge et la troisième qui est au second à fermer des détenus de simple police. Il y a une cour dépendant de la prison (fig. n°3 du plan) qui sert à faire promener les détenus.

2° la prison peut contenir commodément dans les trois pièces désignées trente individus.

3° le plus fort nombre d'individus détenus à la fois depuis deux ans a été de huit.

4° la prison ne paraît pas susceptible d'agrandissement dans la circonstance mais il serait nécessaire pour l'assainir de former dans la cour des

latrines dont la dépense peut-être portée approximativement à 120 frs.

5° chaque sexe peut-être convenablement séparé dans la prison en temps

ordinaire.

6° les enfants ont toujours été confondus mais en compagnie de leurs pères.

7° il n'existe d'autre règlement intérieur de police que l'ordre donné au

concierge de tenir proprement la prison qui lui est confiée, la Gendarmerie et

concurremment le garde-champêtre sont chargés d'en surveiller l'exécution. A cet

effet le garde est tenu de visiter une fois par semaine. Le Maire fait d'ailleurs des

visites par intervalle dans l'intérêt de la salubrité et de la nourriture des détenus.

Le chef de la brigade de Gendarmerie concourt à ce faire.

8° le geôlier remplit les fonctions de manière à ne s'attirer aucun reproche.

Il traite humainement les prisonniers.

9° la gendarmerie à la résidence exerce spécialement chaque jour des

vérifications pour s'assurer de la bonté des fournitures faites aux détenus.

10° le plus long espace de temps pendant lequel demeurent communément

détenus les prisonniers est de quatre jours hors d'indisposition qui les mette hors

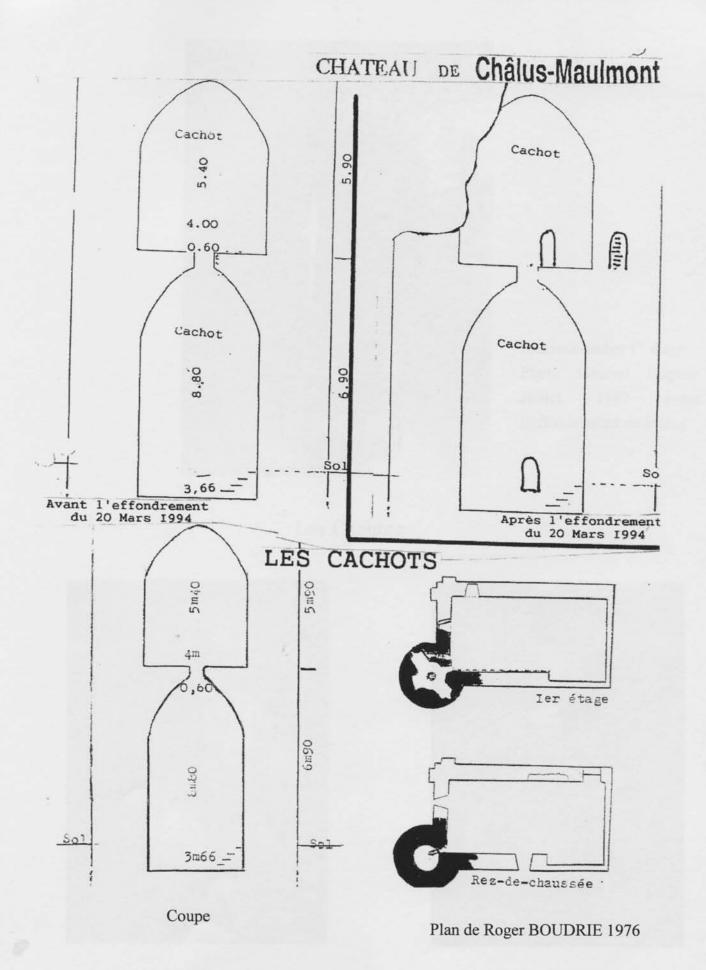
de voyager.

11° il n'y a aucun marché connu pour la nourriture et le couchage des

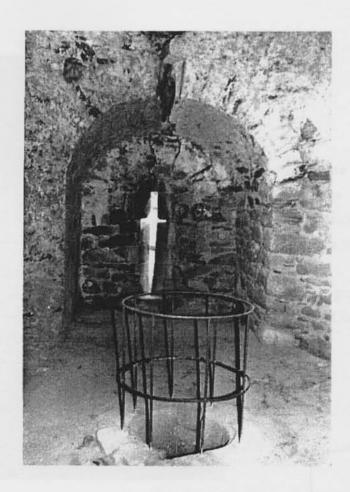
prisonniers, le maire y fait pourvoir par économie quand ce qui regarde le civil, le

terme moyen de la dépense de la journée d'un prisonnier est de 55 centimètres.

Signé: HALLARY

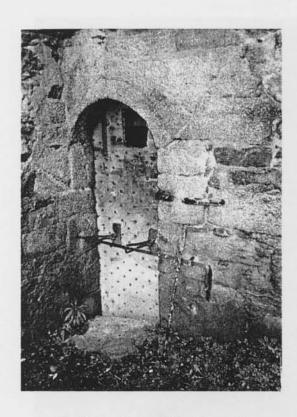


-9-

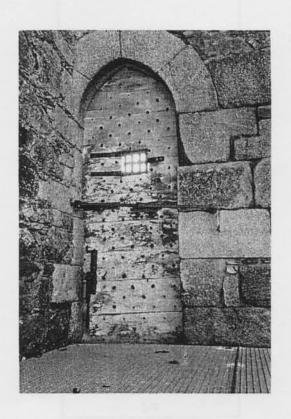


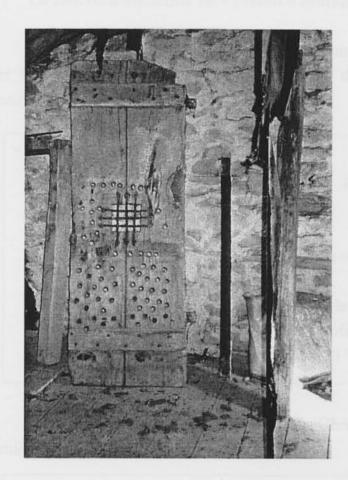
Intérieur cachot 1^{er} étage Photo Général Rogerie Juillet 1982 avant 1'effondrement de la tour

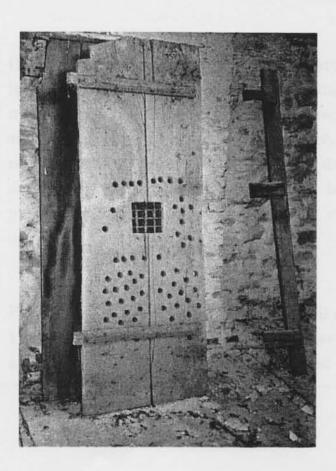
Les Cachots



Porte cachot rez-de-chaussée

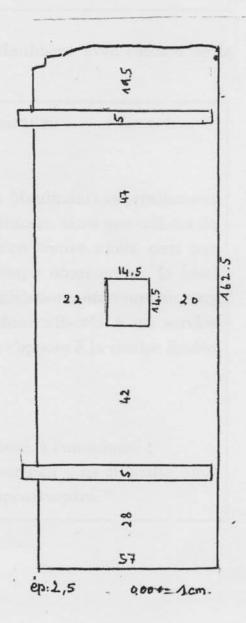






Porte de cachot, trouvée dans le grenier d'une maison Rue salardine

Origine ? Peut-être la prison de Châlus-Maulmont



La fonction ancienne de « prison » semble donc bien établie.

Un certain Martial, est déjà signalé comme geôlier le 6 mars 1695. D'autre part l'inventaire des archives de la famille de Bourbon-Châlus établi en 1789 donne :

" Geôlier

- Concession de l'état de geôlier et garde des prisons de Châlus 1601
 page 404 n°8 Liasse 11
- Provisions de l'office de geôlier et sergent de Châlus page 407 N°8 Liasse 19
- Sentence qui condamne le geôlier à payer 9 frs par an, au seigneur à cause de son office
 Page 583 N° 39 Liasse 16 "

Le comte reprendra le château de Châlus-Maulmont avec l'accord de la Municipalité (Hallary, Maire) :

"Délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 1820

Considérant que l'objet réclamé (le château de Maulmont) est réellement la propriété de Monsieur le Comte de Bourbon-Busset, ainsi que cela est de notoriété publique ; que si le Gouvernement s'en trouve nanti, c'est par suite de l'usage auquel a été consacré, de temps immémorial, le local réclamé, servant de prison, et en vertu de la législation antérieure au cinq décembre 1814qui lui attribuait tous les édifices affectés à un service public que conséquemment aujourd'hui, rien ne s'oppose à la remise fondée qui en est réclamée ;

Par toutes ces considérations ; le Conseil a délibéré, à l'unanimité ; 1° que la remise des objets réclamés, devait avoir lieu sans difficulté, sauf à l'autorité supérieure à l'ordonner, ainsi qu'il appartiendra. " Rentré en possession du château, donc des prisons, le comte le louera au Département :

Premier bail (d'autres suivront régulièrement jusqu'à la cessation des prisons du département)

"Acte passé le 12 juillet 1821 entre le Maire de Châlus, Antoine Hallary, représentant le Préfet, et M. Guillaume Bersat ; représentant le comte François de Bourbon-Châlus

Durée 5 ans commençant le 10 décembre 1821.

L'ancien château du Fort-Bas Châlus composé d'une (illisible) et d'une habitation, ensemble la cour en dépendant et tout ce qui tient, sans réserve, pour servir de prison, à l'usage du Gouvernement pour y loger un concierge et déposer les individus susceptibles d'être détenus n'importe quelle cause..."

Montant : cent cinquante fr. annuellement payable par trimestre. "En 1814 ce loyer passera à 200 fr. "

Depuis sa construction en 1280 le château a connu des destructions soit par guerre soit par vétusté mais les résultats n'en sont pas connus.

Il faudra attendre les premiers plans écrits pour connaître les transformations qui ont pu être faites. Nous avons maintenant :

- Plan de Châlus de 1780 (le château y figure entièrement avec ses deux tours. N-E et S-E).
- Plan cadastral de Châlus 1812 (éclatement des murailles et disparition de la Tour N-E).
- Plan de 1887 (Architecte Jules Tixier) pour les travaux demandés par le Comte Guy-Gabriel-Charles de Bourbon-Châlus)
- Plan cadastral de 1972
- Plan R. et M.A. Boudrie 1976

Des devis de travaux établis après la prise de possession par la Municipalité de Châlus, montrent l'état lamentable où était arrivée la construction.

Ce sont:

D'abord le devis du 6 vendémiaire an 9 (28 septembre 1800)

Puis le devis du 10 juin 1806 qui indique :

"...une tour ou sont deux prisons auxquelles on accède par un petit escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur (ce bâtiment est dans un si mauvais état qu'il ne reste à la disposition du geôlier pour le logement des prisonniers qu'un cachot malsain où il est obligé de fermer ensemble hommes, femmes ; condamnés et déserteurs..."

Des travaux ont été effectués, et après la fin de la prison, des artisans y ont été installés. Mais en 1928, surviendra l'effondrement de la toiture qui a fait que le château n'a plus été occupé. Puis surviendra enfin l'effondrement de la tour le 20 mars 1994.

La prison de Châlus sera administrée par le Département de la Haute-Vienne, par l'intermédiaire du Maire de Châlus. Elle rejoindra ainsi les autres prisons du département : Bessines, Eymoutiers, Nieul, Pierre-Buffière, Saint-Léonard de Noblat, Saint-Junien et Magnac-Laval.

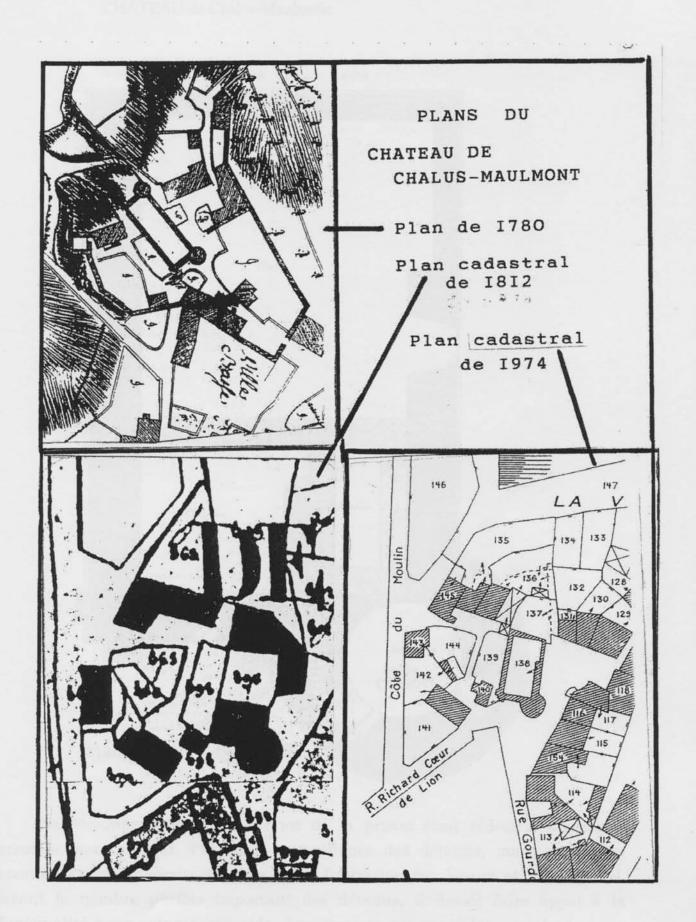
Ces prisons sont gérées par la « Direction de la Maison Centrale de Limoges et des prisons de la Haute-Vienne ».

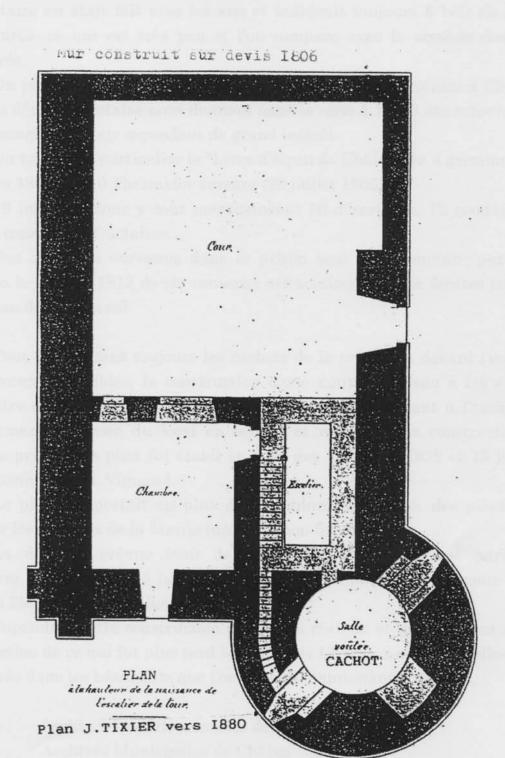
Cela durera jusqu'à la fermeture de ces prisons le 1^{er} janvier 1868 (lettre du Préfet au Maire de Châlus du 30 Novembre 1867). Les locaux de sûreté de Châlus seront dorénavant établis dans la gendarmerie, immeuble Duburguet.

Une lettre adressée par la Gendarmerie Impériale, 2ème légion compagnie de la Haute-Vienne, en date du 20 décembre 1867 au préfet de la Haute-Vienne mentionne :

"...quant au dépôt de sûreté de Châlus, on ne peut songer évidemment à le laisser dans la Tour où il se trouve actuellement et l'établissement d'une chambre de sûreté dans l'intérieur de la caserne de gendarmerie est de toute nécessité. Cette chambre pourrait facilement être installé dans l'immeuble Duburguet."

Et cela fut réalisé.





Le personnel affecté au service de la prison était réduit à une seule personne pour assurer d'abord la surveillance des détenus, mais aussi leur entretien et leur nourriture, mais aussi l'entretien des locaux et du matériel. Devant le nombre parfois important des détenus, il devait faire appel à la Municipalité pour obtenir une aide. Les diverses correspondances relevées aux Archives nous donnent des noms : Pierre Rouly en 1813, Jean Gourinchas de 1831 à 1844, Jean Boulestin en 1844, François Gourinchas en 1868.

Pour le mobilier de la prison il était réduit au strict nécessaire. L'inventaire en était fait tous les ans et indiquait toujours 8 bois de lits et 12 couvertures, ce qui est très peu si l'on compare avec le nombre des détenus incarcérés.

On peut se demander qui étaient les personnes incarcérées à Châlus. Les archives départementales nous donnent dans la série 1 Y 143 des renseignements certes incomplets mais cependant de grand intérêt.

On trouve en particulier le "Livre d'écrou de Châlus, du 4 germinal an XIII (25 mars 1805) au 10 Thermidor suivant (29 juillet 1805) :

79 incarcérations y sont mentionnées : 50 déserteurs, 12 condamnés aux fers, 17 conscrits réfractaires...

Des incidents survenus dans la prison sont ainsi connus : par exemple l'évasion le 19 juin 1812 de six conscrits réfractaires par une fenêtre située à 14 mètres au dessus du sol.

Tout en utilisant toujours les cachots de la prison, et devant l'importance des travaux inévitables, la construction d'une nouvelle prison a été envisagée. Une lettre du Préfet de la Haute-Vienne en fait foi, confiant à l'architecte du Département l'examen du local en service et révoquant la construction d'une nouvelle prison. Un plan fut établi en date des 11 juillet 1828 et 15 juin 1829. L'architecte était M. Vignaud.

Le plan comportait en plus des chambres de sûreté, des pièces pour y installer les bureaux de la Mairie jusque-là non fixée.

La dépense prévue était de 20 066 francs, 65, et une participation financière fut demandée à la Municipalité de Châlus et acceptée pour 1500 frs, portée à 2500 frs un peu plus tard.

Cependant cette construction ne fut pas réalisée et les plans ont servi à la construction de ce qui fut plus tard la Mairie de Châlus, avant que celle-ci ne soit transférée dans les bâtiments que l'on connaît maintenant.

Sources:

Archives Départementales de la Haute-Vienne

Archives Municipales de Châlus

Armorial de France – Limousin – Maison de Maulmont

Louis Guibert - Chalucet - 1887

Almanach Limousin 1888

Philippe Tenant de la Tour – Fondation de la ville de Saint-Yrieix

Christian Rémy Chalucet et les châteaux de Maître Géraud de

Maulmont

Roger BOUDRIE Le Château de Châlus-Maulmont Lemouzy n° 175

LES EFFETS DE L'EMIGRATION 1789 – 1803

Depuis 1724 et jusqu'en 1793, le comté de Châlus, dans la vicomté de Limoges, appartenait à François Louis Antoine de Bourbon, comte de Busset et comte de Châlus et était administré par lui-même. A sa mort le 16 janvier 1793, titres et biens passent à son fils, Louis François Joseph de Bourbon, qui devient à son tour comte de Busset, comte de Châlus (né à Busset le 1er juin 1749 et mort à Busset le 3 février 1829). Celui-ci entre à 12 ans (1761) dans le corps des "Mousquetaires Noirs". Le 20 juin 1764, (15 ans), il est promu Capitaine-Commandant la 2ème compagnie. En février 1774, il devient "Mestre de Camp" (rang de colonel) du régiment d'Artois-Cavalerie puis en 1784 "attaché" au régiment Royal-Piémont.

Les évènements de la Révolution ont conduits certains nobles à quitter la France entraînés par le départ le 6 juillet 1789 du comte d'Artois, frère de Louis XVI (qui deviendra le successeur de son frère Louis XVIII).

Louis François Joseph de Bourbon va suivre ce mouvement d'émigration. Il quittera d'abord Paris pour le château de Châlus-Chabrol où il résidera jusqu'à son départ le 9 mai 1792 d'abord pour Turin et ensuite pour l'Allemagne et l'Angleterre (un de ses fils naîtra à Southampton le 1^{er} septembre 1794).

Il servira dans l'armée du Prince de Condé et deviendra la "Porte-Etendard" des Hussards du Prince Maurice de Salm, puis "Maréchal de Camp". En 1793, il participera à la prise de Lauterbourg, Wissembourg et Haguenau.

A la mort de son père, il avait donc hérité des biens, meubles et immeubles de Châlus et Busset et les lois de la République sur l'émigration lui étaient applicables. C'étaient d'abord la loi du 9 février 1792 sur la mise sous séquestre des biens des émigrés, ensuite la loi du 27 mars 1793 portant sur la déclaration de "mort civile" avec transfert des biens de l'Etat.

Les opérations de saisie et de vente ont été semblables à Châlus et à Busset.

La saisie des biens : château, maisons, terres, étangs et moulins a été faite pour Châlus le 27 mars 1793.

Des scellés avaient été apposés au château de Châlus-Haut à ce moment. Ils seront vérifiés par le Juge de Paix du canton de Châlus François Moulin-Lagrange le 21 novembre 1793, à la requête de Jean Fontanille, procureur de la commune de Châlus. Puis le 10 janvier 1794 à la requête de Jacques Garabeuf, maire de Châlus, pour faire l'inventaire des meubles et effets du comte.

Pour les biens immobiliers saisis, ils seront, avant leur mise en vente, estimés par Jean Bourry, de la Terrade de Flavignac, expert assisté, pour la commune de Pageas, de Pierre Deville, maire de Pageas, et pour la commune de Châlus de Pierre Dumas-Saint-Georges membre du Conseil de Châlus.

Les estimations seront établies sur une description complète des sites les 2-3-4-5 et II Brumaire an 2 (octobre 1793) et donneront :

Château de Châlus et dépendances 4 000 livres Moulins et étangs de Châlus 6 000 livres Etang de Buas 1 500 livres Pré de Maulmont 14 000 livres Réservoir 100 livres Etang de Bannaud 7 000 livres Etang de la Chapelle Mt-Brand. 1 800 livres Forêt de Châlus 12 000 livres

Seront exclus des estimations et ventes, le château de Maulmont et la Halle de Châlus.

Pour le château de Maulmont, considéré de tous temps comme prison il a été géré et administré d'abord par la Municipalité de Châlus et plus tard par le département.

Pour la Halle, la location des places revenait au comte de Châlus. C'était pour la commune de Châlus une occasion de la garder et de profiter des locations de places, ce qui se fera effectivement par la suite.

Une délibération du Conseil Municipal de Châlus, sous la présidence de Jacques Garabeuf, Maire, du 10 Mai 1833 dit d'ailleurs :

"Considérant que la cessation des poursuites de M. Bourbon établit suffisamment les droits de la commune qui serait toujours disposée à le soutenir le cas échéant, a décidé à l'unanimité que M. le Maire serait chargé de faire toutes les démarches nécessaires pour transporter la dite halle sur la place de l'ancien cimetière, que les frais de transport seraient payés sur la somme de trois cent francs portée au budget de l'année courante à l'article des halles et que si cette allocation était insuffisante, il serait pourvu ultérieurement au déficit."

Les biens seront mis en vente aux enchères à Saint-Yrieix-la-Montagne (aujourd'hui Saint-yrieix-la-Perche) :

✓ 10 mai 1794 : Château de Châlus et dépendances 9 300 livres attribué à Léonard Dumas-Lacombas

Petit borderage 520 livres Attribué à Grégoire Hallary

Pré de Maulmont 25 000 livres

Attribué à : Forgeron, Brun-Pradeau

Brun-Renaudie, Grégoire Hallary,
Pierre Dumas, Léonard Mériguet
Jean Dumas, Pierre Durayceiux
Brun, (gendarme), Brun-Séchaud.

Réservoir 125 livres Attribué à Brun-Pradeau

✓ 7 juin 1796 : Etang de Banneau 5 595 livres attribué à Jean Fontanille

✓ 12 mars 1798 : Moulin, Etangs Châlus 8 500 livres attribué à Lacoste

mis en vente à Saint-Junien :

✓ 2 septembre 1794 : Etang de la Ch. Mt-Beix 5 500 livres

Seront exclus des ventes :

Etang de Buas Forêt de Châlus Château de Châlus-Maulmont Halle de Châlus

Mais cet état des choses va bientôt changer.

Un décret du 1^{er} Consul du 6 Floréal an x (26 Avril 1802) amnistie les émigrés et le comte de Châlus pourra revenir. Ce sera le 9 Thermidor an XI (26 juillet 1803) au château de Lignières.

Il est pourvu d'un certificat d'amnistie du 5 Floréal an XI (25 août 1803) et le séquestre de ses biens sera levé à ce moment.

Il reprendra ses fonctions militaires où il atteindra le grade d'Officier-Général, mais aussi entreprendra des démarches pour la reprise de ses biens.

En 1803, il rachètera le château de Châlus-Haut à Dumas et la levée du séquestre lui rend le château de Châlus-Maulmont qu'il louera d'abord à la ville de Châlus, puis au département.

Il abandonnera les autres biens mais une autre loi du 23 avril 1815, lui permettra de percevoir quelques indemnités.

L'émigration du comte de Châlus n'a pas été la seule pour notre région. Il faut noter aussi celles de :

Jean-Marguerite-Marie de Brie de Lagérac Bouchaud de Mazaubrun Coustion du Masnadaud David des Etangs de Beaulieu.

Sources:

Archives Départementales de la Haute-Vienne I Q

Jean-Charles Varennes: les Bourbon-Busset

Jean Corre: un village bourbonnais dans la Révolution:

Busset 1789-1799

Patrick Van Kerrebrouck : Généalogie : Maison de Bourbon.

Docteur Vre Roger BOUDRIE

LES FEUILLARDIERS

Métier d'appoint, métier de complément, métier de bordier, métier exercé essentiellement par des « petites gens », il va succéder bien après la Révolution française aux charbonniers.

Cette activité est apparue dans notre région vers les années 1850 (elle était déjà exercée dans certaines parties de la Dordogne notamment), lorsque les forges utilisant le charbon de bois de châtaignier ont périclité.

A partir de 1880 la demande de feuillards de châtaignier est très forte (ne dit-on pas alors que là où il y a de la vigne, le travail du châtaignier n'est pas loin), dûe à la proximité des vignobles bordelais. Les marchands de bois, quelques fois surnommés « Les Bracous » sont nombreux, répartis essentiellement sur le pays Arédien et les Monts de CHÂLUS pour ce qui concerne notre région.



La rémunération de ces ouvriers vivant dans les bois la plupart du temps, est faite à la coupe (surface de taillis déterminée par le vendeur ou le marchand de bois) ou à la tâche (on parle de mille de marchandise).

En 1899, le feuillardier recevait par journée de travail une somme comprise entre 1,25 fr et 1,75 fr ou au mille 7 à 18 fr. Il faut savoir qu'une journée de travail comportait 12 h 00 d'activité en moyenne et qu'un bon ouvrier lorsqu'il travaillait au mille réalisait environ 300 feuillards ou 350 lattes par séance, au besoin en travaillant la nuit éclairé par la lampe à carbure.

A la fin du 19° et au début du 20° siècle la vie de ces « petites gens » est très difficile, ce qui les conduit à accepter des conditions de rémunération très pénibles, quelques fois inférieure aux tarifs indiqués ci-dessus.

Cependant dans les dernières années du 19° siècle on commence à s'organiser contre l'exploitation de ces ouvriers. L'exemple des évènements de la grande ville proche (naissance de la C.G.T. en 1895 à LIMOGES), est parvenu jusque dans les campagnes, en particulier par le retour d'un ouvrier de la porcelaine dans son lieu d'origine (Saint-Yrieix)

Une première tentative de syndicalisation vit le jour en 1893 à Saint-Yrieix la Perche. Elle fut très vite vouée à l'échec devant l'opposition des patrons marchands de bois, l'isolement de ces ouvriers vivant dans les bois et leur peu d'organisation. Cependant l'idée fait son chemin.

Le premier syndicat des feuillardiers est créé à Saint-Yrieix la Perche le 24 Décembre 1899 et va rapidement compter 450 adhérents. Celui de CHÂLUS sera créé le 21 Février 1904 et comptera dès son instauration 200 inscrits. En 1906 ce seront 462 feuillardiers qui adhéreront, en faisant le syndicat le plus important par le nombre de notre secteur à cette époque.

Le 02 Juillet 1905, les différents syndicats de la région décident de se regrouper en un « Bureau Central des Syndicats » dont le siège est fixé à Saint-Yrieix. Il ne sera opérationnel que dans les premiers mois de 1906.

Si 10 ans auparavant la première tentative s'était soldée par un échec, on constate que la situation a bien évolué et que nos « petites gens » ont su se fédérer.

Devant la puissance montante de cette nouvelle structure et pour apporter un contrepoids uniforme, les marchands de bois de toute la contrée vont fonder leur propre syndicat.

A partir de Novembre/Décembre 1899, c'est une série ininterrompue de 10 grèves des feuillardiers, quelques fois très dures (pour convaincre les récalcitrants on allait parfois brûler les cabanes ou scier les pattes des bancs dans les bois). Des manifestations, en particulier à St Yrieix eurent lieu (avec soutien de la population de la ville). Ces grèves eurent lieu jusqu'en Mars 1936.

Les syndicalistes de CHÂLUS très autonomes, possédaient une très forte personnalité et leurs actions n'étaient pas toujours en harmonie avec celles préconisées par leurs collègues environnants, ce qui perturbait quelque fois l'action unitaire.

On peut toutefois noter la progression des revendications et des résultats obtenus, même si certaines d'entre elles, 1922 - 1926 - 1927 furent vouées à l'échec, voire provoquèrent une régression.

La condition de ces hommes des bois ne va guère en s'améliorant et ils sont toujours aussi pauvres.

Quelques uns d'entre eux réussiront à devenir leur propre patron et pourront acheter des coupes à leur compte, mais ils seront toujours dépendants des marchands de bois ayant pignon sur rue. Certains de ces négociants se constitueront un éventail d'ouvriers travaillant dans leur entreprise avec une rémunération permettant quelquefois de calmer les revendications des feuillardiers.

Mais combien étaient-ils ? - Comment vivaient-ils ? - Comment étaient-ils considérés ?

Après la création des différents syndicats, en 1904 il y avait 846 ouvriers syndiqués, en 1906 il en avait 1280. On sait aussi que beaucoup d'entre eux n'osaient pas appartenir à ces nouvelles organisations assez mal vues par les patrons et leur syndicat. De ce fait on peut estimer au double le nombre de pratiquants.

Rythmée par les saisons, leur vie se passait la plupart du temps dans « La coupe » et leur cabane, occupée au dur labeur du bois.



La considération qui leur était accordée était bien chiche, qu'on en juge par une lettre du sous-préfet de St-Yrieix à sa hiérarchie après les grèves de 1908 :

"Dépourvus presque tous de l'instruction la plus élémentaire, rustres, sauvages même, comme ne peuvent manquer de l'être des hommes qui passent dans la solitude des bois les trois quarts de leur vie, les feuillardiers ont prouvé plus d'une fois qu'ils ont le geste brusque. Pourtant, à de rares exceptions près, ce sont de braves gens, routiniers et d'esprits simpliste. Donc aussi faciles à calmer qu'à surexciter. Les conseils raisonnables peuvent également avoir prise sur eux."

Pourtant ces hommes qualifiés d'un peu rustres, étaient en fait de véritables artistes. Ils connaissaient parfaitement le châtaignier et savaient en construire leur cabane et des quantités d'outils en bois. Très doués de leurs mains ils fabriquaient, le banc et ses compléments, la chèvre, la fourche à copeaux, les « ambines » et les formes. Ils maniaient avec dextérité, la hache, la serpe, la scie et le couteau.

C'était aussi de fins observateurs de la nature, ils vivaient en symbiose avec elle. Ils savaient parler à quelques uns de leurs compagnons de solitude tel le « Rebeineix » ou troglodyte qui construisait son nid dans sa cabane, « Lo Rouillo » le rouge gorge, « Lu ouë dé bio » le roitelet, la « cinzille » ou mésange charbonnière, sans oublier le merle. Quelques fois le cerf, le sanglier et le loup lui rendait des visites pas toujours très appréciées.

La marchandise traitée par les marchands de bois était expédiée par le chemin de fer. Au départ des gares de notre région, pour l'année 1906 les tonnages étaient les suivants : Bussière-Galant 3649 Tonnes — Châlus 1251 T — Oradour-Sur-Vayres 1189 T - Saint-Yrieix 6356 T soit pour ces seules 4 gares 12 445 T. Lorsque on sait qu'à cette époque un train complet transportait environ 350 tonnes, cela représente environ 36 trains complets sur cette seule année.

C'est à partir de la 2^{ème} guerre mondiale que les effectifs des feuillardiers vont aller en régressant rapidement et c'est moins d'une centaine qui travailleront encore dans les bois dans la 2^{ème} partie du 20^{ème} siècle.

En ce début de 21^{ème} siècle ce ne sont plus que quelques unités qui tirent le couteau et ils ne pratiquent plus dans les bois mais près de chez eux dans des espaces aménagés.

C'est un savoir faire qui nous quitte, mais ne soyons pas trop nostalgiques car c'était un labeur pénible et peu rémunéré.

Bibliographie

- « Le châtaignier » par J.B. LAVIALLE (1906)
- « Les feuillardiers de St Yrieix la Perche » par F. GUYOT ETHNOLOGIA N° ¾ de Décembre 1977.
- « Rapport du Sous-Préfet de St-Yrieix » à la Maison du Châtaignier de CHALUS par le Dr BOUDRIE .
- «Les feuillardiers du Limousin et leurs syndicats» par Pol de CORBIER (1907)
- « Les feuillardiers », monographie pour C.F.E.N. par Mademoiselle F. CELERIER (1960)
- « Carnets de chantier, livraisons » Monsieur A. ROUFFY feuillardier (1957 – 1963)
- « Entretien » avec Monsieur C. HEMARD tarifs actuels. (2004)
- « Archives d'un marchand de bois » (1896 à 1902) aimablement mise à disposition par Monsieur J. CABIROL;
- « Entretien » avec Monsieur G. FAYEMENDY feuillardier retraité (2004)
- « Archives départementales de la H.V. Les grèves des feuillardiers.

Jean Claude ROUFFY